



Schéma de Cohérence Territoriale

ANNEXES

3.5
PROGRAMME D' ACTIONS

Sommaire

Introduction	3
1. Actions participant a la mise en œuvre et au pilotage du SCoT	3
gouvernance	3
2. Actions regroupees par politique publique	5
2.1. Suivi de la consommation foncière (zan)	5
2.2. Biodiversité et environnement	6
2.3. Energie - climat	12
2.4. Habitat	14
2.5. Stratégie économique	16
2.6. Gestion des risques	17

Introduction

L'article L 141-19 du Code de l'Urbanisme prévoit que : « Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre. Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du SCoT, les EPCI membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun. ».

Ce programme d'actions constitue une traduction opérationnelle de l'ambition politique du territoire mais il ne possède pas de valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers. Il est donc évolutif et adaptable. Dans ce cadre, CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo se réserve la possibilité de faire évoluer ce programme : modifier, enrichir ou ne pas mettre en œuvre certaines actions, selon la conjoncture, les dynamiques partenariales, les temporalités et les opportunités qui se présentent.

Les élus participant au projet de révision du SCoT, ainsi que l'autorité environnementale, ont souhaité se saisir de l'opportunité d'intégrer un programme d'action au SCoT afin de contribuer à sa mise en œuvre et pour décliner les ambitions fixées dans le PAS et le DOO.

Volontairement synthétique le programme d'action se décline en 2 parties :

- Actions qui participent à la mise en œuvre du SCoT et au pilotage de sa trajectoire
- Actions regroupées par politique publique répondant aux ambitions du PAS, aux orientations et objectifs du DOO, avec une articulation avec la pièce 3.4.1 Indicateurs de suivi.

1. Actions participant à la mise en œuvre et au pilotage du SCoT

Gouvernance

La mise en œuvre du SCoT révisé est dépendante d'une gouvernance partagée qui doit être vigilante à l'application effective de l'ensemble des prescriptions qu'il porte.

1.1. Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du SCoT

Contexte	En vertu des articles L 142-1 et R 142-1 du Code de l'Urbanisme, les documents d'urbanisme, plans et programmes de rang inférieur doivent se mettre en compatibilité avec le SCoT (PLU, PCAET, PDM, PLH) ainsi que les opérations foncières et d'aménagement (en particulier les ZAC, les lotissements, les remembrements et les constructions soumises à autorisations, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface de plancher de plus de 5000 m2, les autorisations d'exploitation commerciale...)
Objectifs de l'action	Suivre la mise en œuvre du SCoT au travers de son évaluation en continu et examiner les résultats (6 ans maximum) à l'appui de la Grille d'indicateur Pièce 3.4 1 du SCoT révisé. Evaluer la mise en compatibilité des documents, plans, programmes et autorisations devant être compatibles avec le SCoT révisé Proposer à l'exécutif les évolutions du SCoT au regard des évolutions ou obligations législatives, normatives, ou évolutions stratégiques propres au territoire
Membres permanents	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo : Président de CapAtlantique, Vice-présidents en charge des politiques sectorielles, représentant des communes de La Baule, Guérande et Herbignac
Membres convoqués	Communes de l'agglomération, SCoT ou EPCI limitrophes, représentants des services de l'état, maitres d'ouvrage des projets
Modalités de suivi	Modalités fixées par Arrêté du Président de l'agglo : réunion tous les 3 mois, bilan annuel des avis

1.2. Autres actions :

- Création d'une Commission transversale d'Aménagement du Territoire : suivi transversal des enjeux d'Aménagement du Territoire et des trajectoires à l'appui d'un bilan tous les 2 ans des projets et actions de l'EPCI et restitution aux parties prenantes.
- Accompagnement des communes pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT révisé :

Elaboration par l'ingénierie de l'EPCI SCOT :

- 1) Guide des PLU : transposition des prescriptions majeures du DOO dans les PLU et recommandations d'outils réglementaires.
- 2) Fiches d'impacts communales : évaluation des écarts entre les prescriptions du DOO et les dispositions réglementaires des PLU, justifiant le choix de la procédure (révision, modification) suivant la loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025.

2. Actions regroupées par politique publique

2.1. Suivi de la consommation foncière (ZAN)

La limitation de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols, promue par la Loi Climat et Résilience, doit contribuer à un mode d'aménagement plus économe en espace et profitable à la préservation des sols et de leurs multiples fonctions.

2.1.1. Suivre et contrôler la consommation d'espace sur le territoire

Orientation du DOO	Partie 1 - 3. Inscrire le territoire dans une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
Contexte	Sur la temporalité de sa programmation à horizon 2044, le projet du SCoT inscrit le territoire dans un trajectoire tendant vers le Zéro Artificialisation Nette à 2050, pour encadrer les capacités d'accueil en articulation avec l'adaptation au changement climatique. Les stratégies résidentielles et économiques du SCoT ainsi que son parti d'aménagement et environnemental doivent permettre de limiter la consommation d'espace avec un objectif se positionnant autour de 310 hectares maximums sur 2021 – 2044. Ces 310 ha représentent une réduction d'environ 68% du rythme de la consommation d'espace par rapport à celui analysé entre 2011 et 2020.
Objectifs de l'action	Evaluer les consommations effectives d'espaces par domaine (résidentiel, équipement, économie) Développer des outils d'analyse foncière et d'identification des gisements Décliner les trajectoires 2021-2030 à l'appui des outils BD MOS et Conso Zan 44 puis en 2031-2044 à l'appui de l'outil l'OCS GE Réaliser les bilans de consommation d'espace, à produire aux autorités compétentes (dont les Régions)
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo : Direction de l'aménagement
Partenaires majeurs	Région Bretagne, Région Pays de la Loire, ADDRN, AURAN, Département de Loire Atlantique
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 1 : Surface (en hectares) des nouvelles urbanisations en extension des urbanisations de référence

2.2. Biodiversité et environnement

Dans un contexte de lutte et d'adaptation au changement climatique, la protection de la trame écologique du territoire doit aussi s'accompagner d'une gestion environnementale durable. Celle-ci repose sur des actions adaptées d'entretien, de restauration et de mise en valeur de sites et milieux.

2.2.1. Développement d'une « trame verte et bleue » sur le territoire

Orientation du DOO	Partie 1 - 1. Préserver et gérer une trame écologique vivante et valoriser les multiples services qu'elle rend aux populations et activités du territoire
Politiques associées	Stratégie biodiversité du Territoire – Programme Eau et Milieux Aquatiques
Contexte	<p>La trame verte et bleue constitue une armature du territoire.</p> <p>Pour la trame bleue, l'Agglo bénéficie d'un porter à connaissance sur l'espace de fonctionnement des ruisseaux et milieux aquatiques associés, des zones de source (tête de bassin versant) à l'exutoire des ruisseaux en mer ou en Brière. Le SCOT précise comment les préserver ou aménager en fonction de dans les PLU.</p> <p>Pour la trame verte : de nombreux inventaires et études faune-flore capitalisées par l'Agglo, ainsi que les dispositions du SCOT, apporte aux PLU les éléments utiles pour préserver cette trame.</p>
Objectifs de l'action	<p>Concilier enjeux environnementaux (trame verte et bleue) et aménagement du territoire</p> <p>Développer une trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire et dans les PLU</p>
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo, Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures et Direction du Cycle de l'Eau et des Infrastructures
Partenaires majeurs	Communes, PNR de Brière, Structures porteuses des SAGE, monde agricole.
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 10 : Suivi de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du SCoT dans les PLU pour assurer la préservation des continuités écologiques

2.2.2. Poursuivre la remise en état des mares

Orientation du DOO	Partie 1 - 1. Préserver et gérer une trame écologique vivante et valoriser les multiples services qu'elle rend aux populations et activités du territoire
Politique associée	Stratégie biodiversité du Territoire
Contexte	Les milieux humides constituent d'importants réservoirs de biodiversité. En plus d'abriter de nombreuses espèces animales et végétales, ils peuvent également remplir de multiples fonctions écologiques. Depuis 2011, l'Agglomération a restauré plus de 300 mares en partenariat avec les propriétaires et exploitants. La Stratégie locale de biodiversité réaffirme cette ambition et souhaite poursuivre la dynamique de restauration de ces milieux aquatiques engagée depuis 2008.
Objectifs de l'action	Renforcer la trame verte et bleue en : <ul style="list-style-type: none"> • Confortant le réseau de mares • Améliorant la qualité des cours d'eau lorsque les mares sont situées dans les espaces de fonctionnement
Pilotes	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo – Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures (DTEA), Direction du Cycle de l'eau et Infrastructures (DCEI)
Partenaires majeurs	Chambres d'Agriculture, Syndicat Du Bassin Versant Du Brivet
Indicateurs de suivi du SCoT associés	Indicateur 10 : Suivi de la mise en œuvre de la trame verte et bleue du SCoT dans les PLU pour assurer la préservation des continuités écologiques Indicateur 17 : Suivi des projets de restauration des cours d'eau, mares et zones humides

2.2.3. Poursuivre la restauration et la plantation de haies

Orientation du DOO	Partie 1 - 1. Préserver et gérer une trame écologique vivante et valoriser les multiples services qu'elle rend aux populations et activités du territoire
Politique associée	Stratégie biodiversité du Territoire
Contexte	<p>Les parcelles bocagères jouent un rôle important dans la Trame verte et bleue. En plus de leur rôle de brise-vent, de régulation des inondations ou encore d'épuration des eaux, les haies vont aussi abriter et nourrir de nombreuses espèces faunistiques.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglo, le maillage bocager est encore présent avec plus de 2 300 km de haies. Engagée depuis quelques années déjà via les Contrats Nature, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo souhaite poursuivre sa politique de maintien du bocage par la restauration et la plantation de haies.</p>
Objectifs de l'action	<p>Renforcer la connaissance du maillage bocager</p> <p>Restaurer les fonctionnalités écologiques des écosystèmes agricoles</p> <p>Renforcer la TVB</p>
Pilote	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo – Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures (DTEA)
Partenaires majeurs	Chambres d'Agriculture, communes, GIE Grand Ouest, Sncf Réseau, CPIE Loire Océane
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 10 : Suivi de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du SCoT dans les PLU pour assurer la préservation des continuités écologiques

2.2.4. Poursuivre et amplifier la gestion des milieux remarquables et ordinaires

Orientation du DOO	Partie 1 - 1. Préserver et gérer une trame écologique vivante et valoriser les multiples services qu'elle rend aux populations et activités du territoire Partie 3 - 12. Un aménagement du littoral pour la préservation de l'authenticité et des ressources du territoire, en adaptation au changement climatique
Politique associée	Stratégie biodiversité du Territoire
Contexte	De nombreux programmes d'actions visent à restaurer et gérer des espaces remarquables du territoire : dunes, marais salants, marais, étangs, affleurements rocheux, landes littorales et intraforestières, prairies naturelles. Ils sont portés par différents opérateurs fonciers, gestionnaires de terrains publics ou associations de protection de l'environnement mais peuvent également être mis en œuvre par les communes. En ce qui concerne les espaces dits ordinaires ou assimilés, on trouve les bords de voiries communales, les zones urbaines ou péri-urbaines qui peuvent également être le lieu de vie d'une biodiversité souvent menacée. La préservation de la biodiversité nécessite le maintien voire l'augmentation des efforts mis sur la préservation de tous ces espaces.
Objectif de l'action	Maintenir ou améliorer les fonctionnalités écologiques de tous les espaces susceptibles d'abriter de la biodiversité.
Pilotes	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo - Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures, en lien, avec le Conservatoire du Littoral, les Départements de Loire-Atlantique et du Morbihan, le CEN Pays de la Loire, les Communes
Partenaires majeurs	Communes, Parc naturel régional de Brière, CPIE Loire Océane, Bretagne Vivante, LPO, FDC 44 (non exhaustif)
Indicateurs de suivi du SCoT associés	Indicateur 6 : S'assurer que les PLU des communes littorales précisent à leur échelle les éléments suivants : Les espaces remarquables du littoral - Les coupures d'urbanisation littorale déterminées par le SCoT - Les espaces boisés significatifs. Veiller à ce que ces éléments fassent l'objet d'une protection adaptée. Indicateur 10 : Suivi de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du SCoT dans les PLU pour assurer la préservation des continuités écologiques

2.2.5. Mettre en œuvre une gestion des espaces publics adaptée à la biodiversité

Orientation du DOO	Partie 1 - 1. Préserver et gérer une trame écologique vivante et valoriser les multiples services qu'elle rend aux populations et activités du territoire
Politique associée	Stratégie biodiversité du Territoire
Contexte	En mai 2023, les 15 communes de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont signé la charte de préservation de la biodiversité des bords de voirie élaborée par l'agglomération. Cette charte a permis d'amorcer une dynamique collective sur le déploiement d'une gestion écologique des espaces publics. Cette charte engage notamment les communes à faire en sorte que les pratiques d'entretien respectent le cycle de vie des espèces. Il s'agit d'étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble des espaces gérés par les communes (domaine public ou privé communal) ou l'Agglo, à l'instar des actions développées par les communes d'Assérac, Camoël, Férel ou Herbignac.
Objectif de l'action	Assurer une gestion écologique de l'ensemble des espaces publics ou privés communaux et intercommunaux
Pilote	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo - Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures
Partenaires majeurs	PNR de Brière, CPIE Loire Océane
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 12 : Prise en compte du besoin de nature en ville dans l'analyse du potentiel mobilisable dans les documents d'urbanisme.

2.2.6. Contribuer à préserver la qualité des eaux pour préserver les usages littoraux et les eaux côtières

Orientation du DOO	Partie 3 - 10. Porter une politique de l'eau ambitieuse alliant gestion durable des ressources, milieux aquatiques 10.2.3 Poursuivre la lutte contre les pollutions et les actions pour la qualité des eaux
Politique associée	Programme Eau et Milieux Aquatiques
Contexte	L'agglomération est chef de file pour animer un programme eau et coordonner sur son territoire des démarches bassins versants pour la reconquête de la qualité des eaux et des coquillages.
Objectif de l'action	Contribuer à préserver et améliorer la qualité des eaux, par une surveillance adaptée, la recherche de source de pollution bactériologiques ou chimiques (azote/phosphore/pesticides), l'animation de programme d'actions ou de charte pour améliorer la qualité des eaux et des milieux avec les partenaires.
Pilote	Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo - Direction du Cycle de l'Eau et des Infrastructures
Partenaires majeurs	Communes, le monde agricole, représentants des conchyliculteurs et paludiers, services de l'Etat
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 19 : Evolution de la qualité des eaux de baignade Indicateur 20 : Evolution du classement sanitaire des eaux conchylicoles et suivi renforcé du paramètre E. Coli dans les effluents de l'assainissement collectif.

2.2.7. Autres actions :

- Développement de la nature en ville grâce à l'accompagnement des communes sur la gestion différenciée des Espaces Verts et même démarche sur la gestion des espaces publics des Parcs d'Activités communautaires (prévue 2026)
- Gestion de propriétés publiques et privées en marais endigués par l'Agglo (environ 190 ha)
- Gestion de sites dunaires remarquables par l'Agglo (45 ha)
- Concevoir et gérer les espaces publics des parcs d'activités en faveur de la biodiversité
- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement de nutriments vers les cours d'eau et le littoral
- Préserver et gérer les zones humides
- Restaurer des cours d'eau et des marais rétrolittoraux

2.3. Energie - Climat

L'accélération de la transition énergétique doit contribuer, à la qualité de vie et à la résilience du territoire face au changement climatique et aux enjeux de développement et d'optimisation de l'usage d'énergies décarbonées. Cela passe notamment par la réduction des consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre et le développement du mix énergétique.

2.3.1. Déployer un plan solaire pour le territoire

Orientation du DOO	Partie 1 - 4. Développer la performance énergétique du territoire en capitalisant sur les atouts de l'agglomération et se projeter dans une trajectoire décarbonée
Politique associée	Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
Contexte	L'énergie solaire constitue l'énergie renouvelable la plus propice à un développement sur le territoire de Cap Atlantique. Une étude de gisement réalisée en 2018 par le Sydela montre que le solaire représente 75 % du gisement EnR mobilisable sur le territoire : 13% pour le solaire photovoltaïque en toitures, 41% pour le solaire photovoltaïque au sol, 21 % pour le solaire thermique. Un plan solaire permettra de développer efficacement cette énergie auprès de tous les acteurs du territoire : particuliers, communes, entreprises.
Objectifs de l'action	Favoriser la production solaire photovoltaïque et thermique sur les aménagements neufs et les aménagements existants, y compris dans les AVAP et zones patrimoniales sous réserve du respect des règles de protection et de la mise en valeur du patrimoine en vigueur, pour tous les bénéficiaires : communes, particuliers, entreprises. Exploitation et animation d'un cadastre solaire réalisé par le Sydela. Objectifs 2030 : Installer 26 ha de solaire en toiture : équivalent 10 000 toits de maison Installer 83 ha de solaire au sol (privilégier les surfaces déjà artificialisées ou le foncier dégradé)
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo, Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures
Partenaires majeurs	Territoire d'énergies 44, Morbihan énergies, Atlansun, Enedis, Chambres d'agriculture, communes
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 23 : Puissance installée des unités de production d'énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïque, éolien...)

2.3.2. Développement d'une « trame noire » sur le territoire

Orientation du DOO	Partie 1 - 1. Préserver et gérer une trame écologique vivante et valoriser les multiples services qu'elle rend aux populations et activités du territoire
Politiques associées	Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) – Stratégie biodiversité du Territoire
Contexte	La pollution lumineuse par l'éclairage nocturne pose des questions d'enjeux pour le déplacement et/ou le cycle de vie d'espèces nocturnes, la sécurité, le tourisme, des activités économiques. La mise en place d'une trame noire permet d'associer enjeu de préservation de la biodiversité tout en utilisant les opportunités d'y associer une stratégie d'économie d'énergie et d'optimisation de l'éclairage public (besoins, esthétique, coût...).
Objectifs de l'action	Concilier enjeux environnementaux (trame verte et bleue) et enjeux d'économie d'éclairage pour réduire les impacts de la lumière sur les factures et sur l'environnement. Développer la réflexion et favoriser la mise en place ou la consolidation de trames noires
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo, Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures
Partenaires majeurs	Communes, Enedis, PNR de Brière
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 10 : Suivi de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du SCoT dans les PLU pour assurer la préservation des continuités écologiques

2.3.3. Autres actions :

- Appuyer le développement des énergies renouvelables avec la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables
- Etude d'une filière bois-énergie identique à celle d'Herbignac pour alimenter la piscine de Guérande
- Végétalisation des cours d'écoles avec le CPIE et les CAUE 44 et 56
- Poursuite de l'accompagnement du conseil en énergie partagé auprès des communes
- Appuyer la thématique d'adaptation au changement climatique

2.4. Habitat

Pour la période 2025-2030, le projet du SCoT prend en compte le PLH 3 (2024- 2030) en vigueur qui crée une impulsion pour orienter la dynamique par sa politique volontariste de développement de résidences principales abordables et d'une offre en logements diversifiée. Pour la période 2031-2044, les objectifs seront fixés en partenariat avec l'État et les acteurs dans le cadre des PLH suivants qui tiendront compte du bilan du PLH 2025-2030, de la situation législative et de l'évolution du parc notamment sa ventilation résidences secondaires et principale

2.4.1. Soutenir et orienter la production de logements sociaux, en location et en accession

Orientation du DOO	Partie 2 - 6. Un réseau de villes et bourgs dynamiques et solidaires s'organisant pour valoriser l'espace de proximité et un territoire ouvert, en adaptation au changement climatique
Politique associée	PLH (Programme Local de l'Habitat)
Contexte	Pour répondre au défi du développement de résidences principales pérennes et abordables, à l'enjeu de réponse aux besoins de l'ensemble de la population, et au rattrapage SRU, le 3e PLH de l'agglomération fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs nombreux et ambitieux de production de logements sociaux. Les objectifs en logements sociaux visent ainsi une production de près de 400 logements/an, en dédiant au moins 30% de la production au logement social à l'échelle des communes. Cette production doit s'inscrire sur toutes les communes du territoire, avec une intensité plus forte dans les communes de l'axe structurant où se concentre les emplois et transports, ainsi que sur le littoral sud. Il s'agit également de réaliser 70% des logements sociaux en faveur de la location et 30% en faveur de l'accession sociale.
Objectifs de l'action	Soutenir la réalisation de logements sociaux en location et en accession sur le territoire Favoriser la réalisation des objectifs du PLH et le rattrapage SRU, Accompagner la réalisation des principes de répartition de l'offre en logement social définie par les élus Mieux orienter la production des logements sociaux et abordables
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo - Service Équilibre de l'habitat, santé, cohésion sociale
Partenaires majeurs	Etat, Conseils Départementaux, bailleurs sociaux et réservataires, communes
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 4 : Nombre de logements sociaux et nombre de LLS nouveaux à compter de l'approbation du SCoT, à l'échelle du SCOT et des communes

2.4.2. Encourager la revalorisation du foncier et le renouvellement urbain

Orientation du DOO	Partie 2 - 7. Promouvoir un urbanisme et un aménagement paysager où sobriété foncière, qualité du cadre de vie et identité du territoire se confortent mutuellement
Politique associée	PLH (Programme Local de l'Habitat)
Contexte	Les espaces futurs de développement sont de plus en plus des « fonciers occupés » ou complexes. Le modèle de développement des quinze prochaines années nécessite ainsi d'organiser, de maîtriser et d'anticiper les enjeux fonciers à venir. Le foncier se revalorise et se renouvelle sans cesse, à un rythme plus ou moins soutenu et plus ou moins maîtrisé. Les opportunités dans le parc existant représentent à termes une part importante de développement.
Objectifs de l'action	Favoriser l'organisation et l'orientation des mutabilités dans le tissu existant par les communes Favoriser la saisine de certaines opportunités de mutation dans l'habitat existant par les communes Encourager les consultations « multi-sites », regroupant plusieurs projets au sein d'une même commune, ou entre communes, à destination des opérateurs privés qui auront la tâche de trouver des équilibres à l'échelle de plusieurs projets (principe de l'AMI – Appel à Manifestation d'Intérêt).
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo - Pôle foncier et Service Équilibre de l'habitat, santé, cohésion sociale
Partenaires majeurs	EPF, communes
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 3 : Nombre de logements créés dans l'enveloppe urbaine sans consommer d'ENAF

2.4.3. Autres actions :

- Favoriser le maintien des résidences principales existantes
- Développer une offre de logements accompagnés multi-publics
- Favoriser le développement de solutions réactives pour le logement des jeunes et des saisonniers
- Organiser, maîtriser et anticiper les enjeux fonciers à venir
- Favoriser le développement de nouvelles formes d'habitat

2.5. Stratégie économique

La stratégie économique développe trois objectifs clefs pour renforcer le poids économique du territoire avec des entreprises et des emplois apportant de la valeur ajoutée économique, territoriale et sociale : Fortifier le territoire sur les activités de l'économie productive, avec de l'innovation, afin d'accompagner la tertiarisation de l'économie et de se saisir de secteurs porteurs et d'avenir, Accompagner les dynamiques de l'économie résidentielle, Développer une stratégie de l'emploi.

2.5.1. Renforcer la capacité d'accueil économique

Orientation du DOO	Partie 2 - 9. Une économie durablement dynamique et des fonctions productives tournées vers l'innovation : qualité, efficacité et résilience du mode d'aménagement
Politique associée	Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)
Contexte	Le territoire a fait le choix de développer une offre foncière et immobilière économique selon une approche novatrice de l'aménagement, à la fois agile et résiliente. Il vise à optimiser l'accueil des entreprises dans une logique de sobriété foncière, tout en limitant les pressions sur les espaces agricoles et les vulnérabilités littorales
Objectifs de l'action	Optimiser l'accueil d'entreprises dans le tissu existant (centre-ville, parcs d'activités existants...) Densifier les sites d'accueils (Atlas des Parcs d'Activités, DPU en ZAE) Sécuriser les vocations des sites économiques à travers une politique foncière et le développement de partenariats qui favorise les écosystèmes d'entreprises sans consommer de nouveaux espaces. Développer l'offre foncière et immobilière en extension : (Bail à construction, Village d'entreprises) - En assurant sur le long terme la qualité et l'attractivité des parcs d'activité existants - En promouvant les secteurs les plus accessibles (accès routier et potentiel de logements à proximité)
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo - Direction de l'Économie, de l'Emploi et du Sport
Partenaires majeurs	Communes, Saint-Nazaire Agglo, Nantes Métropole, Régions, Entreprises
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 45 : Evolution du nombre d'emplois depuis l'approbation de la révision du SCoT Indicateur 49 : Concentration d'emploi (nombre d'emplois / nombre d'actifs occupés) Indicateur 50 : Foncier économique disponible au sein des ZAE existants (par ZAE et Bassin de vie) Indicateur 51 : Nombre de projet d'extension de parc d'activités stratégiques et vocations dominantes

2.6. Gestion des risques

La gestion des risques est un processus continu et multidimensionnel qui vise à acquérir de la connaissance, à anticiper, à prévenir et à gérer les menaces potentielles afin de protéger et sécuriser les personnes et les biens, et organiser la résilience des collectivités.

2.6.1. Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde de l'intercommunalité

Orientation du DOO	Partie 3 - 14. Prévenir, protéger et réduire les vulnérabilités face aux risques et à leurs évolutions liées au changement climatique
Contexte	<p>Le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 a pour objectif de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de plan communal de sauvegarde (PCS) et plan intercommunal de sauvegarde (PICS), afin d'assurer la gestion des crises à tous les échelons territoriaux.</p> <p>Le plan intercommunal de sauvegarde est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale.</p>
Objectifs de l'action	<p>Analyser les risques du territoire en priorité les risques climatiques, pandémiques, anthropiques...</p> <p>Définir une organisation et fonctionnement en cellule de crise intercommunale.</p> <p>Mener l'inventaire des moyens communaux et intercommunaux en prévoyant les conditions de conventionnement pour faciliter et encadrer leur mobilisation.</p> <p>Elaborer les fiches de plans de continuité de l'activité (PCA) ainsi que les fiches réflexes (guides des actions)</p>
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo - Direction de la Transition Ecologique et des Agricultures
Partenaires majeurs	Communes de l'agglo, communes et EPCI limitrophes, Services sanitaires, SDIS

2.6.2. Etude de débordement des ruisseaux

Orientation du DOO	Partie 3 - 10. Porter une politique de l'eau ambitieuse alliant gestion durable des ressources, milieux aquatiques et risque d'inondation Partie 3 - 14. Prévenir, protéger et réduire les vulnérabilités face aux risques et à leurs évolutions liées au changement climatique
Politique associée	Programme Eaux et Milieux aquatiques
Contexte	Des inondations localisées, liées aux débordements de cours d'eau ou à l'accumulation de ruissellement, touchent chaque année notre territoire. Ces événements peuvent impacter des voiries, des habitations, des établissements publics ou des entreprises. L'étude hydrogéomorphologique (HGM) menée par CapAtlantique La Baule Guérande agglomération a permis d'identifier les espaces de fonctionnement des ruisseaux et du ruissellement. Ces espaces regroupent : <ul style="list-style-type: none"> • les cours d'eau, • leurs espaces de fonctionnement • des espaces inondables avec différents niveau d'aléas Cette étude constitue un élément de porter à la connaissance : elle améliore la connaissance des espaces de fonctionnement des ruisseaux avec une approche objectivée « par rapport au réel ». Les risques associés peuvent être précisés par des analyses à l'échelle locale.
Objectif de l'action	Accompagner les communes dans l'intégration de l'étude dans les documents de planification avec une gestion des impacts réglementaires associés. Déployer le dispositif <i>Cap à l'abri terrestre</i> avec une communication dédiée.
Pilote	CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo-Service Qualité des eaux et milieux Aquatiques
Partenaires majeurs	Communes, SAGE Vilaine, Sage Estuaire de la Loire, Syndicat Du Bassin Versant Du Brivet
Indicateur de suivi du SCoT associé	Indicateur 15 : Prise en compte des espaces de fonctionnement des cours d'eau dans leur globalité afin de les préserver et de gérer les risques d'inondation et ruissellement, dans les PLU.

2.6.3. Stratégie littorale au regard de l'évolution du trait de côte et de l'élévation du niveau de la mer

Orientation du DOO	Partie 3 - 15. La stratégie littorale au regard de l'évolution du trait de côte et de l'élévation du niveau de la mer
Politique associée	Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)
Contexte	<p>L'évolution du trait de côte est concernée par des secteurs en érosion avec des dynamiques différenciées de recul (plus ou moins prononcées/rapides) selon les localisations et les types de côte, excepté lorsqu'il existe des ouvrages.</p> <p>En juillet 2021, la CARENE et Cap Atlantique s'engagent dans une démarche commune d'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC), cohérente sur l'ensemble des 115 km de littoral. La SLGITC définira des éléments prospectifs d'évolution du trait de côte à horizon 2050 et 2120 permettant une démarche de prévention et des actions adaptatives progressives (plan d'actions de la SLGITC).</p>
Objectifs de l'action	<p>Mise en œuvre de la stratégie d'adaptation et de résilience se fondant sur le triptyque : Prévention et résilience, Protection contre la mer dans les secteurs à enjeux forts et Recomposition spatiale associée ou non à un repli stratégique sur le long terme.</p> <p>Accompagnement des communes dans la prise en compte de la stratégie littorale dans leurs documents d'urbanisme au regard de l'ensemble des documents de Prévention (PPRL et /ou des informations disponibles et consolidées de la SLGITC (cartographies ...))</p> <p>Élaboration d'un plan de communication coordonné : mise en œuvre d'actions d'information et de concertation adaptées</p> <p>Création d'un COFIL partagé avec Saint-Nazaire Agglo</p>
Pilote	CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo et Saint-Nazaire Agglo
Partenaires majeurs	CEREMA, Communes, Etat DDTM 44 et 56, SCoT voisins et EPCI voisins